

## COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 30 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Réhabilitation de l'hôtel restaurant à Montesquiou – demande de subvention F2D 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des dispositifs « Gers 2030 » 2021-2027 mis en place par le Conseil Départemental du Gers

Considérant que la Communauté de Communes a pour projet de réhabiliter l'hôtel restaurant de Montesquiou,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gers au titre du F2D 2024 pour la réhabilitation de l'hôtel restaurant à Montesquiou,
- **Approuve** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT	541 817,20 €	Subvention DETR	216 726,88 €
		F2D	150 000,00 €
		Emprunt	175 090,32 €
Montant TVA 20%	108 363,44 €	Emprunt relais	108 363,44 €
Montant TTC	650 180,64 €	Recettes totales	650 180,64 €

- **Autorise** Monsieur le président à déposer cette demande de subvention,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 31 janvier 2024

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Antoine MENDES

## COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 30 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Création de bureaux pour le siège de la Communauté de Communes – tranche 1 « études »  
 – de demande de subvention F2D 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des dispositifs « Gers 2030 » 2021-2027 mis en place par le Conseil Départemental du Gers

Considérant que la Communauté de Communes a pour projet de créer de nouveaux bureaux siège de la collectivité,

Considérant que, compte tenu de sa complexité, ce projet fait l'objet d'une première tranche consacrée aux études et à l'ingénierie,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gers au titre du F2D 2024 pour la création de nouveaux bureaux siège de la collectivité - tranche 1,
- **Approuve** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Montant études HT	201 660,00 €	Subvention DETR	80 664,00 €
		F2D	60 498,00 €
		Emprunt	60 498,00 €
Montant TVA 20%	40 332,00 €	Emprunt relais	40 332,00 €
Montant TTC	241 992,00 €	Recettes totales	241 992,00 €

- **Autorise** Monsieur le président à déposer cette demande de subvention,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 31 janvier 2024

**Le Président**  
**Patrick FANTON**

**Le Secrétaire**  
**Antoine MENDES**

## COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 30 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Centre d'entreprises 2 à Mirande tranche 1 – demande de subvention F2D 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement des dispositifs « Gers 2030 » 2021-2027 mis en place par le Conseil Départemental du Gers

Considérant que la Communauté de Communes a pour projet de créer un centre d'entreprises sur la Zone d'Activités du Pountet à Mirande,

Considérant que, compte tenu de l'importance financière de ce projet, il sera découpé en deux tranches,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gers au titre du F2D 2024 pour la création d'un centre d'entreprises 2 à Mirande – tranche 1,
- **Approuve** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Travaux	1 042 053,38 €	Subvention DETR	445 998,85 €
Montant HT MO	72 943,74 €	F2D	150 000,00 €
		Emprunt	518 998,27 €
Montant TVA 20%	222 999,42 €	Emprunt relais	222 999,42 €
Montant TTC	1 337 996,54 €	Recettes totales	1 337 996,54 €

- **Autorise** Monsieur le Président à déposer cette demande de subvention,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 31 janvier 2024

**Le Président**  
Patrick FANTON

**Le Secrétaire**  
Antoine MENDES

## COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 30 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution de compensation provisoire 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Arrête** les montants d'attribution de compensation provisoire ainsi que l'échéancier de paiement ci-dessous pour 2024 :

*Echéancier du reversement de l'attribution de compensation provisoire aux communes pour 2024*

Communes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
BASSOUES		5 855.89 €		5 855.89 €	11 711.78 €
ESTIPOUY		9 783.01 €		9 783.01 €	19 566.03 €
L'ISLE DE NOE		6 687.94 €		6 687.94 €	13 375.91 €
LOUSLITGES		12 714,05 €		12 714,05 €	25 428,10 €
MIRANDE		21 254.77 €		21 254.77 €	42 509.54 €
MOUCHES		13 727.62 €		13 727.62 €	27 455.23 €
SAINT MAUR SOULES		12 819.37 €			12 819.37 €

*Echéancier du recouvrement de l'attribution de compensation provisoire par la Communauté de Communes pour 2024*

Communes	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
ARMOUS ET CAU	2 936,77 €				2 936,77 €
BARS	293.64 €				293.64 €
CASTELNAU D'ANGLES	3 344.65 €				3 344.65 €
LAAS	10 548.31 €				10 548.31 €
LAMAZERE	5 058.77 €				5 058.77 €
MARSEILLAN	3 384,28 €				3 384,28 €
MASCARAS	2 123,34 €				2 123,34 €
MIELAN	38 766.04 €		38 766.04 €		77 532.09 €
MONCLAR S/LOSSE	3 746.73 €				3 746.73 €
MONTESQUIOU	43 672.14 €				43 672.14 €
POUYLEBON	6 384.80 €				6 384.80 €
SAINT CHRISTAUD	2 623.41 €				2 623.41 €

- **Mandate** Monsieur le Président pour notifier à chaque commune le montant des attributions provisoires ci-dessus,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Président**  
**Patrick FANTON**

**Fait à MIRANDE, le 31 janvier 2024**

**Le Secrétaire**  
**Antoine MENDES**

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 30 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Régularisation de l'attribution de compensation de Mirande sur la période 2017 - 2021**

Monsieur le Président indique qu'il convient de régulariser les montants de l'attribution de compensation de la commune de Mirande sur la période 2017 à 2021. En effet, la commune de Mirande a transféré entre 2018 et 2023 la compétence SAAD, la compétence cantine et la compétence périscolaire. Le coût de ces services a été évalué par les CLECT du 10/10/2019, 13/10/2021, 17/05/2021.

Compte tenu de la date d'entrée en vigueur réelle du transfert du service et de la date de la décision de la CLECT puis du Conseil Communautaire, un décalage s'est produit entre le calcul de l'attribution de compensation liée aux transferts et le versement de l'attribution de la Communauté de Communes à la Mairie. Ainsi, la commune de Mirande a perçu 428 692,24 € sur la période alors que les versements auraient dû être de 370 68,74 €. La différence s'élève donc à 58 009.50 € (428 692,24 € - 370 682,74 €).

Monsieur le Président propose afin de garder une cohérence entre le transfert de compétence et le montant de l'attribution de compensation d'émettre un titre de recette de 58 009.50 € indépendamment du titre de recette de l'attribution de compensation en 2024.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Valide** le montant de 58 009.50 € concernant la régularisation de l'attribution de compensation de 2017 à 2021 que la commune de Mirande devra verser à la Communauté de Communes.
- **Accepte** que ce remboursement par la Commune de Mirande soit fait indépendamment du titre de recette de l'attribution de compensation en 2024,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Le Président**  
Patrick FANTON

**Fait à MIRANDE, le 31 janvier 2024**  
**Le Secrétaire**  
Antoine MENDES

**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 30 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : renouvellement de la ligne de trésorerie de 500 000 € en avance de versement des subventions et de la récupération de TVA sur les travaux du multi-accueil**

Monsieur le Président propose à l'assemblée, dans le cadre du projet de création d'un multi-accueil, de renouveler la ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, contractée en février 2023, afin de pouvoir attendre le versement des subventions et la récupération de TVA de ce projet.

Monsieur le Président présente les caractéristiques de ce prêt (cf. document joint).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise** le renouvellement de la ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques présentées,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 01 février 2024

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Antoine MENDES



**LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE****PRESENTATION**

La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - **via INTERNET** - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les INNOVATIONS EXCLUSIVES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré jusqu'à 21H00 [hors week-end et jours fériés] sur le site internet du Groupe Caisse d'Épargne dédié au Secteur Public : [www.secteurlocal.caisse-epargne.fr](http://www.secteurlocal.caisse-epargne.fr).

**AVANTAGES**➤ **ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :**

L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**

Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit/débit d'office.

➤ **SOUPLESSE D'UTILISATION :**

Chaque remboursement reconstitue le droit de tirage.

➤ **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

➤ **SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :**

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

**CARACTERISTIQUES**

- **Emprunteur :** COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CŒUR ASTARAC EN GASCOGNE
- **Montant :** 500 000 euros
- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt :** €STER (flooré à 0) + marge de 0.90 %  
[Base de calcul : exact/360]
- **Process de traitement automatique :**
  - tirage : crédit d'office
  - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum
 

☺ Créneau horaire de saisie :	1H	16H30	21H
☒ date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum
 

☺ Créneau horaire de saisie :	1H	16H30	21H
☒ date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Paiement des intérêts :** chaque mois civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** Néant
- **Commission d'engagement :** 750 euros / prélevée une seule fois
- **Commission de mouvement :** 0,03 % du cumul des tirages réalisés  
périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0,30 %

DATE ET SIGNATURE

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - OFFRE VALABLE SOUS RESERVE DE L'ACCORD DE NOTRE COMITE DE CREDIT





**COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE****DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 30 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 24 janvier sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

**Etaient présents** : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM DESBARATS Jean-Marc, ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM CABOS Christian, DOUBRERE Jean-Paul, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mmes CHABBERT Stéphanie, GENIN Monique, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra.

**Absents ayant donné procuration** : M PASSERA Marc a donné procuration à M Etienne VERRET ; Mme GABARROT Pauline a donné procuration à Mme ABADIE Alexandra.

**Absents excusés** : M LECLERC Gaëtan, Mme SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Installation de Mme Monique GENIN en tant que conseillère communautaire**

Vu l'article L. 273-12 du code électoral précisant que le remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire est effectué en respectant l'ordre du tableau établi à la date où la vacance du siège devient définitive,

Vu la délibération de la commune de L'Isle de Noé en date du 26 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire,

Considérant la démission de Mme Marie-Pierre CAPDECOMME reçue le 15 décembre 2023,

Considérant la démission de M Philippe ROQUES reçue le même jour,

Considérant que Mme Monsieur GENIN est la conseillère suivante dans l'ordre du tableau de la commune de l'Isle de Noé,

Le Conseil Communautaire prend acte de l'installation de Mme Monique GENIN en tant que conseillère communautaire.

Fait à MIRANDE, le 31 janvier 2024

Le Président  
Patrick FANTON

Le Secrétaire  
Antoine MENDES